

# X-map



Les espaces de travail

# Utilité

---

Les outils et couches présents dans le logiciel Xmap peuvent être adaptés en fonction des besoins et missions de l'utilisateur.

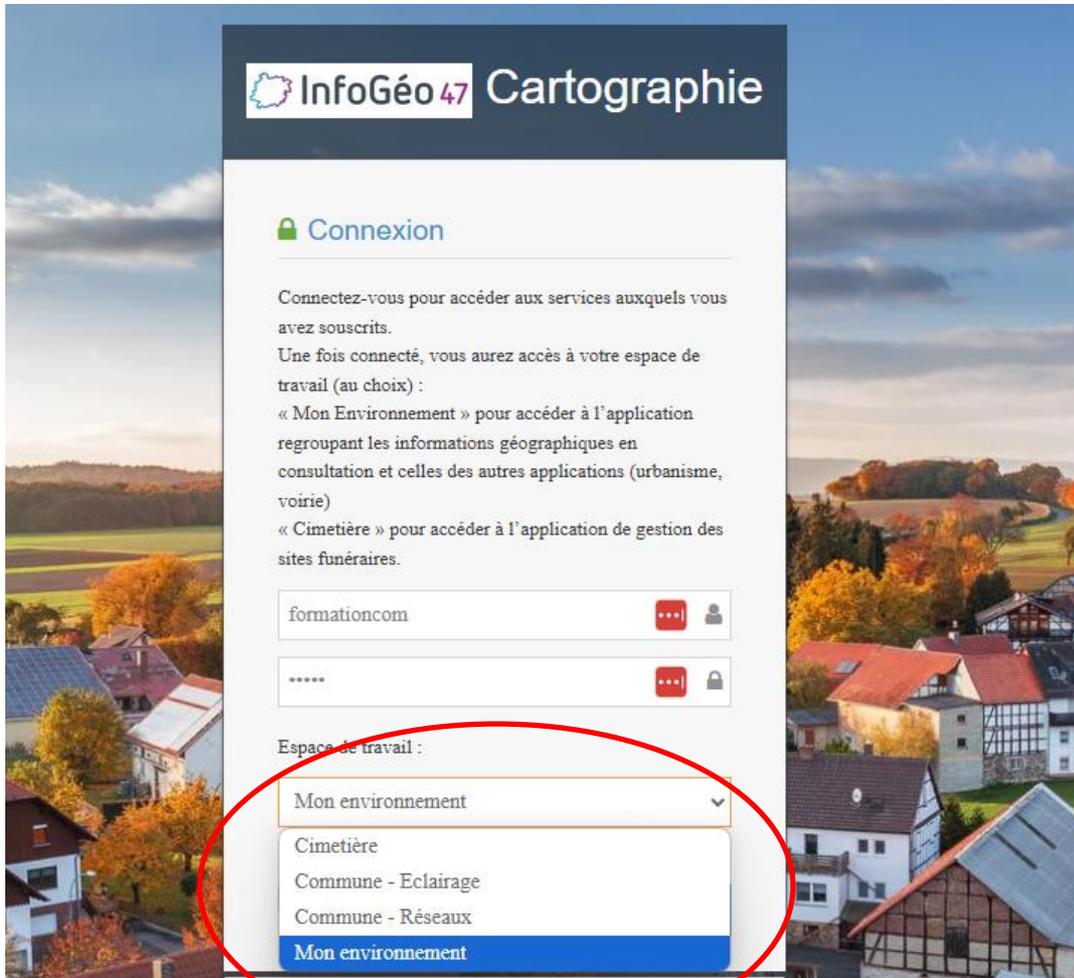
🔊 Selon votre profil vous pouvez avoir accès à un ou plusieurs de ces espaces

- **Mon environnement => Urbanisme**
- **Eclairage Public => déclaration des pannes**
- **Réseaux => Consultation des réseaux**
- Cimetière => Création et consultation des cimetières
- ...

De nouveaux espaces de travail pourront être proposés ultérieurement



## CHOISIR UN ESPACE DE TRAVAIL



**InfoGéo 47 Cartographie**

### Connexion

Connectez-vous pour accéder aux services auxquels vous avez souscrits.  
Une fois connecté, vous aurez accès à votre espace de travail (au choix) :

- « Mon Environnement » pour accéder à l'application regroupant les informations géographiques en consultation et celles des autres applications (urbanisme, voirie)
- « Cimetière » pour accéder à l'application de gestion des sites funéraires.

formationcom  

.....  

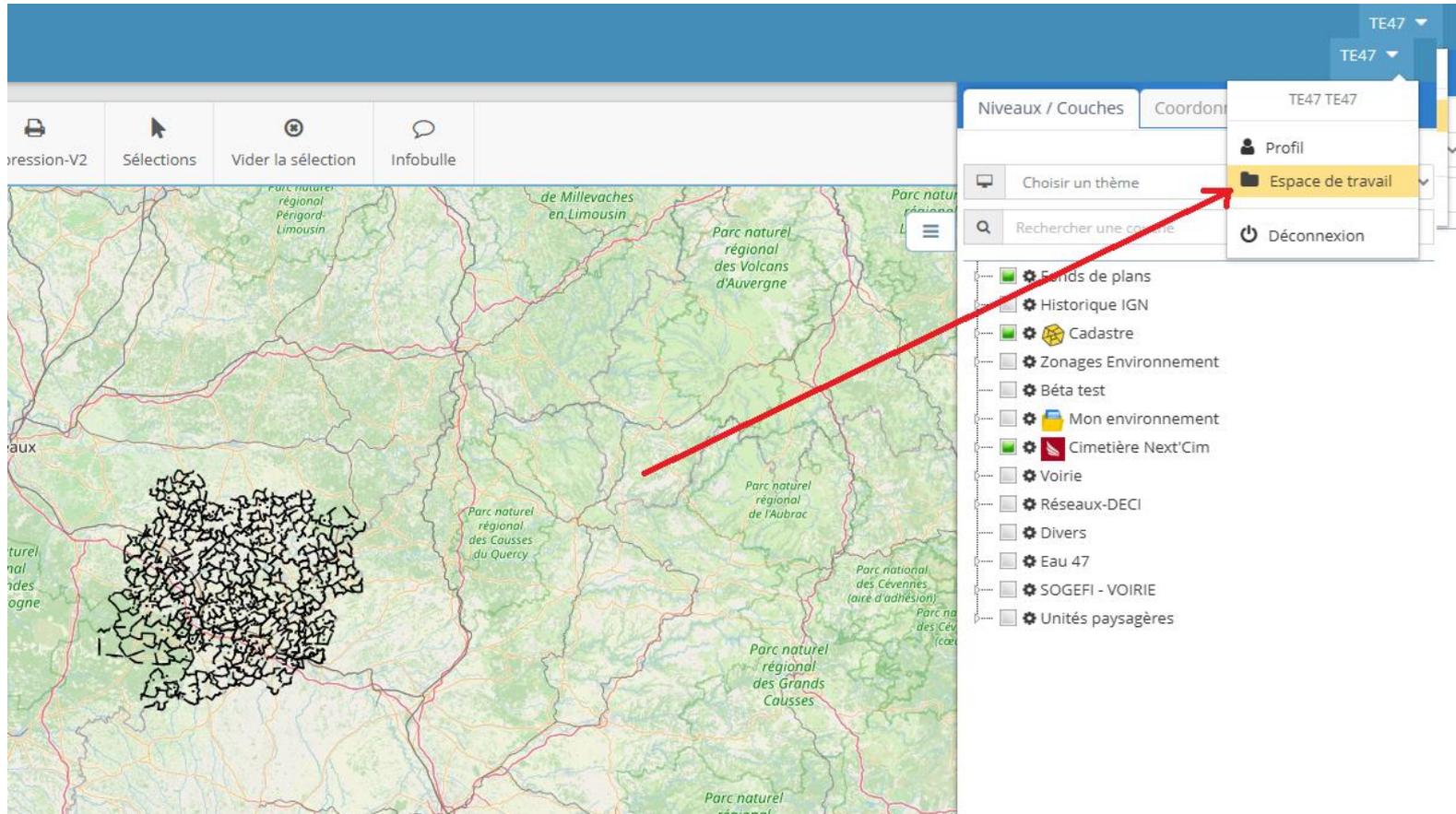
Espace de travail :

- Mon environnement 
- Cimetière
- Commune - Eclairage
- Commune - Réseaux
- Mon environnement**

Le choix d'un espace de travail vous est proposé lors de votre connexion à X-map.



# CHANGER D' ESPACE DE TRAVAIL



À tout moment vous pourrez basculer de l'espace de travail « Mon environnement » à un autre espace de travail en passant par votre profil.



## CHANGER D' ESPACE DE TRAVAIL

Changer l'espace de travail

Configuration actuelle : Mon environnement

Sélectionner : Mon environnement

- Cimetière
- Commune - Eclairage
- Commune - Réseaux
- Mon environnement

Ce raccourci vous permet de passer d'un espace de travail à un autre sans avoir à vous déconnecter,



## POUR ALLER PLUS LOIN

Cette gestion par espace de travail permet de cloisonner les données disponibles en fonction des utilisateurs/services

Cependant certains utilisateurs sont amenés à travailler sur plusieurs espaces de travail, Dans ces cas précis TE 47 peut vous paramétrer un compte unique donnant accès à ces différents espaces.

Cette modification évite d'avoir un compte pour l'urbanisme, un pour le cimetière, un pour l'éclairage public...